

Rallye national de Saint-Joseph

10 & 11 mai 2008

organisé par



ASA-PROMO
BP 25
97451 SAINT-PIERRE CDX
fax 0262 564851
e-mail: jpejpo@wanadoo.fr

Règlement particulier

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

Il sera disponible sur notre site www.asapromo.com

ATTENTION :

ce règlement tient compte du changement de dates de reconnaissances par rapport à la version initiale, le Comité Régional de Sport Automobile nous ayant demandé de modifier les dates initialement prévues pour permettre l'organisation des stages obligatoires FFSA pour les officiels (dispensés par M. LUNEL – FFSA).

Rallye national de Saint-Joseph

10 & 11 mai 2008

Programme – horaires

10/04/2008		Parution du règlement particulier et des itinéraires
11/04/2008		Ouverture des engagements
28/04/2008		Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)

Sessions de reconnaissances - Voir Art 6.2

1^{ère} session :		Samedi	26/04/08	13H à 22H sauf ES7 et 9
2^{ème} session :		DIMANCHE	27/04/2008	10H à 20H sauf Gd Coude, sauf ES2
3^{ème} session :		JEUDI	01/05/2008	10H à 20H sauf Gd Coude, sauf ES2
4^{ème} session :		Mardi	06/05/2008	13H à 22H sauf ES7 et 9

06/05/2008		Publication de la liste des engagés
VENDREDI 9/05/2008	15:00	début des vérifications des documents et des voitures et de mise en place du parc de départ
	20:30	fin des vérifications des documents et des voitures et de mise en place du parc de départ
SAMEDI 10/05/2008	09:00	1 ^{ère} Réunion du Collège des Commissaires Sportifs
	09:30	Publication de la liste des équipages admis au départ --> Affichage à proximité du parc fermé de départ.
	11:30	Départ du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	23:42	Arrivée de la 1 ^{ère} étape (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
DIMANCHE 12/10/2008	00:30	(à partir de...) Publication des résultats partiels de la 1 ^{ère} Etape + ordre de départ de la 2 ^{ème} Et.
	09:00	Départ 2 ^{ème} étape (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	15:02	(à partir de...) Arrivée du rallye (<i>voir lieu et précisions horaires sur la fiche « itinéraires »</i>)
	14:00	(à partir de ...) Vérifications finales (lieu exact précisé par additif)
	15:00	(à partir de ...) Publication des résultats finaux officiels du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	15:30	(à partir de ...) Publication du classement officiel définitif du Rallye (tableau d'affichage à proximité parc fermé)
	15:30	(à partir de ...) Remise des prix (<i>Mairie de Saint-Joseph</i>)

Observateur du Comité :**Collège des Commissaires Sportifs :**

Président : Jean-Hugues MEZINO
Membres : Béatrice TRICARD
 Rosabelle HOAREAU

Secrétariat du Collège**Direction de course :**

Directeur de Course : Emmanuelle COCHARD 13796
Directeurs de Course Adjoints
PC Course : Patrick CLAIN 79611
 Lilian ETHEVE 13740

Sécurité :

Chargé de la Sécurité : Johny FESSARD 43712
Voiture tricolore Pascal PARIS 17498
Médecin Chef : Dr STAIKOWSKY

Voiture sono Jean-Jacques LEVENEUR

Parcs Fermés, Vérifications Publicité : Jean-Marc FAUFRON 137560

Parcs d'assistances & regroupements: Patrick PORET 13795

Chargé du Refueling : André MARCHAND 11576

Epreuves Spéciales : Thierry DEBERGE 33741
 Denis HOARAU 13787
 Serge AUTALE

Chargés des relations avec les concurrents :

Nathalie AGATHE 34374
Commissaires Techniques

Jean Patrick BEGUE 57167
 Eric FONTAINE 57168
 Alain HOARAU 13451
 Frédéric BENOIT 129517
 Nicol COCHARD 13797
 Daniel MAILLOT 13744
 Gilles MAREL 15764
 Yanis LEDORMEUR 166590
 Jim VITRY 160928

Chargé des classements informatiques :

Jean-Roland GAUD 13779

Secrétaire de meeting et Chargé de relations avec la presse

Jean-Pierre OLLIVIER 21076

Règlement standard FFSA : A l'exception des membres du Collège de l'épreuve, tous les officiels figurant sur le règlement du Rallye, et éventuellement ceux du Rallye de doublure, et inversement, sont déclarés compétents en tant que "juges de fait" pour la constatation visuelle d'infraction dont ils seraient témoins, portant notamment sur : chauffe ou réglementation des pneumatiques ; assistance ; itinéraire du rallye ; comportement anti-sportifs ; etc. Ils devront notifier par rapport écrit leur constatation au Directeur de Course, dans les plus brefs délais.

1.2 P - ELIGIBILITE

Le présent rallye compte pour le :

La Coupe de France des rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes géré par le CORSA-Réunion

Les Coupes et Challenges autorisés par le CORSA-Réunion (Coupe 1600, Coupe F2000, Coupe Groupe N, Coupe des Marques, challenges Peugeot-Sport-Réunion et Citroen-Sport-Réunion,...)

Le Challenge Promo 2008

1.3 P - VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives et techniques qui auront lieu le

VENDREDI 9/05/2008	15:00	début des vérifications des documents et des voitures et de mise en place du parc de départ
	20:30	fin des vérifications des documents et des voitures et de mise en place du parc de départ

Ils seront informés par la presse écrite (JIR et/ou QUOTIDIEN) du jeudi ou vendredi précédant le rallye, et le site web suivant : www.asapromo.com au cours de la semaine précédant le rallye.

En cas de retard les pénalités sont celles prévues par la réglementation édictée par la FFSA et s'appliqueront au moment des vérifications administratives :

Jusqu'à 30 mn de retard à 15 euros

Plus de 30 mn à 1 heure de retard à 30 euros

Par heure supplémentaire de retard à 15 euros

Les vérifications finales auront lieu au parc fermé d'arrivée.

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués **à Sté Foucque - Citroën Saint Pierre.**

Prix horaire de la main-d'œuvre : 45 Euros TTC.

ARTICLE 2 P – ASSURANCES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne qui désire participer à l'épreuve désignée à l'article 1 doit

- remplir correctement et complètement le formulaire d'engagement annexé au présent règlement particulier (disponible également sur le site www.asapromo.com).
- le déposer au secrétariat du rallye (article 1) **avant le lundi 28 avril 2008**, accompagné obligatoirement des documents indiqués à l'article 3.1.1.3p ci-dessous.

Dépôts acceptés également avant le 25/4/2008, exceptionnellement à :

- zone Nord : St-Denis à chez GI-Sport

- zone Est : St-Benoît à chez SCF-garage

- zone Ouest : FM-Compétition Etg-Salé

Les concurrents sont informés qu'aucune dérogation ne sera acceptée concernant la limite de dépôt des fiches d'engagement.

Le nombre d'engagés est fixé à **120** voitures au maximum.

En cas de dépassement, une liste d'attente sera établie, dans l'ordre chronologique de réception des demandes d'engagement.

3.1.1 P - CONCURRENENTS ADMIS - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.1.1.2p – Les droits d'engagement sont fixés :

a) avec la publicité facultative des organisateurs : **480,00 euros**
Equipages inscrits au Challenge Promo : **408,00 euros**

b) sans la publicité facultative des Organisateurs, ces **tarifs sont doublés**.

L'engagement dans un challenge ou un trophée organisé ou autorisé par le Comité Régional devra être précisé sur la fiche d'engagement (en marge ou dans les cases prévues à cet effet).

3.1.1.3p - Demande d'engagement

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée : - du montant des droits d'engagement

- d'une photocopie du permis de conduire des deux membres de l'équipage (les originaux doivent être présentés aux vérifications administratives et sur demande des officiels pendant toute la durée du rallye) ;
- d'une photocopie de la licence 2008 du concurrent ;
- d'une photocopie de la licence 2008 des deux membres de l'équipage ;
- d'une lettre d'autorisation du propriétaire de la voiture engagée ;
- d'une photocopie du certificat d'immatriculation de la voiture engagée (carte grise) ;
- d'une photocopie de la première page de la fiche d'homologation de la voiture.

Attention à nouvelles classes 2008 à A8W, A7S, A7K, A6K, A5K...

A préciser obligatoirement sur la fiche d'engagement.

3.2 P – EQUIPAGES - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

3.3 P - ORDRE DE DEPART

(d'après décision du bureau FFSA du 7 février 2008) – voir ci-dessous :

3.3.1. Pour la 1^{ère} étape du rallye le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, pénalités routières comprises, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en « super rallye » par le collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité A)
- Série 4 : Pilotes prioritaires FFSA "Rallye" (priorité B)
- Série 5 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

Série 6 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

A8W	A7S	A7K	A8	FA8	A7	FA7	GT10	A6	A6K	FA6	N4	F214
GT9	F213	N3	FN3	F212	A5	FA5	N2	FN2	N1	FN1		

Dans chaque classe il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4 P– VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 P– VOITURES ADMISES

Les voitures admises doivent être conformes à la réglementation FFSA en vigueur et à celle du Championnat de la Réunion des rallyes (année en cours) édictée par le Comité Régional du Sport Automobile de la Réunion. *Voir règlement validé et publié.*

4.2 P– PNEUMATIQUES : Réglementation de l'utilisation des pneumatiques.

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3 P– ASSISTANCE - Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3.1.2p Pendant tout le déroulement du rallye, l'assistance d'une voiture concurrente ne peut être faite qu'à l'intérieur des parcs ou zones d'assistance. Cependant, les membres de l'équipage n'utilisant que le seul équipement à bord de la voiture et sans aucune aide extérieure, peuvent effectuer un travail d'assistance sur la voiture à tout moment autre que lorsque cela est spécifiquement interdit (régime de parc fermé). Toute infraction concernant l'assistance ou toute action définie comme « assistance interdite » relevée par les officiels du rallye peut entraîner l'application des articles 152/153 di Code Sportif International par les commissaires sportifs.

4.3.2.3 P– Limitation de changement de pièces : conforme au règlement standard FFSA.

Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de deux ans ;
- de disposer sous chaque voiture de course une bache étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture ;
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

4.4 P– Procédure de pesée des voitures – conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 5 P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire sera précisée par additif et sera apposée sur les panneaux de compétition (portières droite et gauche).

La publicité facultative éventuelle, sera précisée par additif et sera apposée sur les bandeaux de pare-brise.

ARTICLE 6 P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P - DESCRIPTION

Le rallye représente un parcours comportant **10 épreuves spéciales** :

1ère étape		km ES
ES1	Jean Petit - Grand Coude	19,5
ES2	Matouta - La CRETE RD37+ Ch. Bellevue	7,6
ES3	SAINT JOSEPH CAROSSE 1	18,3
ES4	CAZEAU - JEAN PETIT 1	7,6
ES5	SAINT JOSEPH - CAROSSE 2	18,3
ES6	CAZEAU - JEAN PETIT 2	7,6
Total E.S.(km) 1ère étape		78,900
<i>Kilométrage total 1ère étape</i>		159,900

2ème étape		km ES
ES7	ST-JOSEPH - LA CRETE - MATOUTA 1	13,9
ES8	SAINT-JOSEPH - P'ti Four - Les Lianes -1	12,1
ES9	ST-JOSEPH - LA CRETE - MATOUTA 2	13,9
ES10	SAINT-JOSEPH - P'ti Four - Les Lianes -2	12,1
Total E.S.(km) 2ème étape		52,000
<i>Kilométrage total 2ème étape</i>		116,500

RECAPITULATIF:		
<i>Total ES (km) 1ère étape</i>	78,900	
<i>Kilométrage total 1ère étape</i>		159,900
<i>Total E.S.(km) 2ème Etape</i>	52,000	
<i>Kilométrage total 2ème Etape</i>		116,500
KILOMETRAGE TOTAL DU RALLYE	130,900	276,400

6.2 P – **RECONNAISSANCES** - conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6 P – Durée :

Les reconnaissances sont réglementées en 4 sessions et se dérouleront comme suit:

Sessions de reconnaissances -			
1 ^{ère} session :	Samedi	26/04/08	13H à 22H sauf ES7 et 9
2 ^{ème} session :	DIMANCHE	27/04/2008	10H à 20H sauf Gd Coude, sauf ES2
3 ^{ème} session :	JEUDI	01/05/2008	10H à 20H sauf Gd Coude, sauf ES2
4 ^{ème} session :	Mardi	06/05/2008	13H à 22H sauf ES7 et 9

La réglementation générale des rallyes prévoit **4 passages au maximum** dans chaque épreuve spéciale. Ces passages se feront sur "route ouverte à la circulation" dans le cadre du Code de la route. Il sera formellement **interdit de circuler sur le parcours dans le sens inverse** de celui du déroulement de l'épreuve spéciale.

SANCTIONS

Des contrôles seront effectués : la méthode est libre, ils pourront se faire soit au départ des ES ou dans tous autres lieux entre les points de départ et d'arrivée des ES.

Tout concurrent (pilote, copilote) rencontré par les équipes de contrôle sur une partie quelconque du parcours hors période prévue, ou effectuant plus de 4 passages sur toute ou partie d'une E.S., ou n'ayant pas remis sa fiche de reconnaissance lors de la vérification administrative, fera l'objet des sanctions prévues à la réglementation générale édictée par la FFSA.

6.2.6p – Pénalités

infractions	pénalités
reconnaisances en dehors des jours et heures fixés par l'organisateur	Départ refusé + amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye + demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA
non respect du nombre maximum de passages	Départ refusé + amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye + demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA
AUTRES INFRACTIONS	
1 ^{ère} infraction (selon gravité)	1mn, ou 3mn, ou Départ refusé, et / ou amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
2 ^{ème} infraction (pénalités cumulées)	interdiction de prendre le départ demande de sanction auprès de la FFSA amende équivalent au double de la valeur des droits d'engagement du rallye
Ces pénalités sont infligées par le Collège des Commissaires au cours de leur première réunion.	

ARTICLE 7 P – DEROULEMENT DU RALLYE

conforme au règlement standard FFSA.

7.2. P - DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P - Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Chasubles blanches à Chefs de Poste
- Chasubles jaunes à Commissaire
- Chasuble orange à Commissaire de route

ARTICLE 8 P – RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 9 P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

9.6 P – Il sera établi un classement « challenge promo » selon la réglementation particulière de ce challenge.

ARTICLE 10 P– PRIX

Prix en espèces : Il ne sera pas distribué de prix en espèces.

Des coupes seront remises aux équipages vainqueurs des différents classements prévus à l'article 9. Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation.

La remise des prix se déroulera le

dimanche 11 mai 2008 à partir de 15H45 (Mairie de Saint-Joseph).

voir ANNEXE "ITINERAIRES"